

BULLETIN D'INFORMATION

à l'intention des gestionnaires de la dette publique en Afrique

Secrétariat de CABRI,
Coin John Vorster & Nellmapius Drive,
Centurion, 0062, Afrique du Sud
Téléphone : +27 (0)12 492 0022
Email : info@cabri-sbo.org
www.cabri-sbo.org

 @cabri.sbo
 @CABRI_SBO
 CABRI – Collaborative Africa Budget Reform Initiative

Retour aux principes fondamentaux

Cher lecteur et chère lectrice,

Bienvenue à la troisième édition du bulletin d'information bimestriel de CABRI qui cible les gestionnaires de la dette publique en Afrique et la communauté des finances publiques en général. À l'instar des éditions précédentes, cette édition, en date du 30 septembre 2021, couvrira les développements notables en Afrique et à l'international, qui se rapportent à la gestion de la dette publique.

Alors que le monde est confronté à des niveaux sans précédent de dette souveraine, les vulnérabilités des portefeuilles de dettes augmentent également. En Afrique, les besoins de financement restent élevés. Même les entités publiques performantes connaissent maintenant des problèmes de trésorerie, ce qui rend les choix budgétaires et la détermination des priorités extrêmement difficiles. Cette édition du bulletin d'information révèle plusieurs des défis auxquels font face les gouvernements africains, partage des informations sur les facilités disponibles et donne des conseils sur les moyens d'améliorer la gestion de la dette publique. Cette édition abordera les points suivants :

- Retour aux principes fondamentaux : il vaut mieux prévenir les crises de la dette que mener des interventions ex post ;
- Utiliser avec prudence les droits de tirage spéciaux (DTS) du FMI ;
- Financement à coût réduit pour les projets soutenus par les États africains : tirer parti du financement apporté par les organismes de crédit à l'exportation (OCE) pour la dette à long terme à faible coût ;
- Renforcer les compétences en gestion de la dette publique en Afrique : prendre des décisions plus judicieuses sur le moment et la manière d'intervenir pour soutenir les entreprises d'État (EE) ; et,
- Pleins feux sur un pays : L'engagement de l'Angola en faveur d'une gestion prudente et proactive de la dette publique.

Retour aux principes fondamentaux : il vaut mieux prévenir les crises de la dette que mener des interventions ex post

Le monde est actuellement confronté à des niveaux sans précédent de dette publique – et la dette continue d'augmenter dans un contexte de vulnérabilités croissantes liées à l'endettement. Les pays à faible revenu qui sont les plus à risque sont ceux qui sont exposés aux sorties internationales de capitaux et aux pressions des taux de change en raison du fait qu'une grande partie de leur dette est émise en devises, comme le dollar américain.

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, la communauté internationale s'est concentrée sur la mobilisation d'actions de politiques internationales pour aider les pays pauvres à assurer le service de la dette existante, à prolonger ses échéances ou à la restructurer. Des initiatives telles que l'Initiative de suspension du service de la dette (ISSD) dirigée par le G20 ou le Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'ISSD sont louables, mais ne suffisent pas pour s'attaquer aux causes sous-jacentes des crises de la dette. Pour prévenir l'endettement excessif et renforcer la résilience financière afin de gérer des événements exceptionnels, tels qu'une pandémie ou des catastrophes environnementales, des mesures ex ante sont nécessaires.

Un document de CABRI souligne les mesures préventives cruciales auxquelles les gouvernements africains devraient accorder la priorité pour préserver la soutenabilité de la dette et conserver des bilans corrects (ce rapport est disponible en anglais uniquement). Il s'agit notamment d'une stratégie de gestion de la dette, de la transparence et de la redevabilité (responsabilité). Bien qu'il existe de nombreux cadres en place qui devraient aider à gérer l'accumulation de la dette, ceux-ci ne sont pas toujours appliqués efficacement. Les gouvernements doivent disposer d'une stratégie appropriée de gestion de la dette qui gère les expositions aux risques découlant du portefeuille de la dette. Sur le plan de la transparence, les nouvelles formes d'accords de crédits bilatéraux qui sont souvent réalisés via d'autres méthodes de financement, telles que les prêts hors bilan, l'exécution d'accords de swap (ou accords de crédits croisés) ou la participation d'EE, suscitent une préoccupation majeure. Dans la plupart de ces cas, il est difficile d'obtenir une idée précise des modalités et des conditions des facilités, compte tenu de la nature des clauses de confidentialité qui y figurent habituellement. La transparence et un cadre de gestion de la dette ne sont pas des panacées, mais ils peuvent contribuer de manière importante à la réduction des vulnérabilités à l'endettement. Afin d'assurer la viabilité de la dette, les bonnes pratiques de prêt sont des pratiques d'emprunt tout aussi importantes. La soutenabilité de la dette exige un sens des responsabilités partagées entre toutes les parties prenantes. Le dernier élément constitutif est la redevabilité, c'est-à-dire assumer la responsabilité, ce qui ne peut être fondé que sur la base d'un état de droit solide.



Ces mesures peuvent sembler élémentaires, mais elles méritent d'être soulignées. Une évaluation récente de la performance des pays en matière de gestion de la dette a révélé que plusieurs pays admis à emprunter à l'IDA (Association internationale de développement) ne respectent pas les normes minimales applicables aux institutions et aux pratiques de gestion de la dette. En fait, les notes des pays africains ont stagné au cours de la période d'évaluation (IEG, 2021). L'absence de progrès peut être le symptôme de réformes qui n'ont pas été suffisamment adaptées aux conditions et aux problèmes locaux. Un renforcement efficace des capacités institutionnelles et techniques et la gestion du changement qui y est associée nécessitent également des efforts soutenus et un engagement politique et sont donc difficiles à établir à court terme.

En fin de compte, les gouvernements africains ainsi que les institutions multilatérales doivent donner la priorité aux interventions ex ante qui réduisent le risque de surendettement. Les interventions ex post ont tendance à être difficiles et coûteuses à la fois pour l'emprunteur et les créanciers (comme l'a souligné l'expérience de la restructuration de la dette argentine de 2020). En outre, malgré les efforts déployés pour améliorer le processus de restructuration de la dette souveraine dans le Cadre commun du G20, la restructuration de la dette risque d'être onéreuse en raison des coûts à court terme et des effets de réputation à long terme. L'intervention ex post est coûteuse et pénible et ne devrait pas être l'option par défaut pour les pays financièrement vulnérables.

Utiliser les droits de tirage spéciaux (DTS) du FMI avec prudence

La plus grande allocation de droits de tirage spéciaux, ou DTS, de l'histoire – environ 650 milliards de dollars américains – est entrée en vigueur en août 2021. L'allocation de DTS fournira des liquidités supplémentaires au système économique mondial, 375 milliards USD étant alloués aux économies avancées et environ 33,6 milliards USD aux pays africains sur la base de leurs quotes-parts au FMI (FMIa, s.d.) Il est important de noter que les DTS ne sont pas une monnaie mais une créance sur d'autres monnaies qui peuvent être utilisés de diverses manières. Par exemple, si un pays manque de devises pour payer ses obligations à l'étranger, il peut échanger ses DTS contre une devise librement utilisable.

Bien que l'allocation de DTS devrait avoir d'importants avantages macroéconomiques pour l'économie mondiale et pour les pays membres, elle comporte également des risques qui doivent être examinés et gérés avec soin par les bénéficiaires. Le FMI a préparé une note d'orientation pour aider les équipes des pays membres du FMI à élaborer des conseils stratégiques compatibles avec la viabilité macroéconomique (IMF, 2021). **Les quatre messages clés pertinents pour la gestion de la dette publique sont résumés ci-dessous :**

1. Utilisation des DTS - Un pays est libre d'utiliser tout ou partie de ses DTS comme bon lui semble, sous réserve de la législation nationale et des conditions du FMI. Les utilisations potentielles comprennent l'appui budgétaire, l'amortissement de la dette publique et la gestion des réserves. Pour les pays dont les réserves de change ont été très durement touchées par la pandémie, la meilleure solution pourrait être de laisser les DTS à la banque centrale (ou à l'entité qui agit en tant qu'agent budgétaire d'un membre) pour renforcer les coussins de réserves. Lorsque le niveau des réserves n'est pas préoccupant, les avoirs en DTS peuvent être utilisés pour réduire la dette publique intérieure ou les arriérés intérieurs coûteux. La décision devrait être prise dans

le cadre d'une stratégie globale de gestion de la dette et dans le respect des dispositions institutionnelles nationales.

2. Viabilité de la dette - La répartition des DTS n'a en soi aucune incidence négative sur la viabilité de la dette des membres et pourrait même l'améliorer en renforçant les coussins de réserves et la résilience. Toutefois, si les autorités utilisent la marge de manœuvre stratégique offerte par l'allocation, l'impact global de l'allocation en DTS sur la viabilité de la dette dépendra de la manière dont cette allocation est utilisée. Par exemple, si un pays utilise ses DTS pour financer une augmentation du déficit budgétaire, cette utilisation impactera alors la viabilité de la dette par une obligation d'intérêt net plus élevée.

3. Coûts des DTS - L'utilisation des avoirs en DTS est effectivement facturée au taux d'intérêt variable non concessionnel des DTS. Bien qu'il soit actuellement à des niveaux historiquement bas (0,05 %), il est mis à jour quotidiennement, sur la base des taux d'intérêt de référence mondiaux et pourrait augmenter rapidement, dépassant les coûts des autres sources de financement disponibles pour les pays à faible revenu (PFR). Un retour à des conditions plus normales sur les marchés financiers pourrait voir ce taux grimper au-dessus de 2 %. Le taux d'intérêt hebdomadaire des DTS peut être consulté [ici](#) (FMIb, s.d).

4. Restructuration de la dette - Si la dette d'un pays est jugée insoutenable, l'allocation ne devrait pas se substituer à la restructuration de la dette. En outre, dans le contexte d'une restructuration, le recours aux avoirs en DTS ne devrait pas compromettre le partage équitable de la charge entre les créanciers (par exemple, l'utilisation de DTS pour régler des créances quelles qu'elles soient, avant la conclusion d'un accord avec tous les créanciers), car cela pourrait compliquer le processus de restructuration ultérieur.

Les prochains bulletins d'information tiendront les lecteurs informés de toute décision de réallocation des DTS entre pays.

Chacune des propositions actuellement à l'étude (Plant, 2021 ; CEA, 2021) rencontre divers problèmes techniques qui doivent être réglés, mais ces obstacles ne sont pas insurmontables s'il existe une volonté politique. Compte tenu de l'énormité des défis que doit relever le monde en raison de la double crise mondiale de la santé et du climat, tirer parti des DTS pour fournir la puissance de feu financière nécessaire pour faire face à ces défis paraît une chose raisonnable à faire.

Financement à coût réduit pour les projets soutenus par les États africains : tirer parti du financement apporté par les organismes de crédit à l'exportation (OCE) pour la dette à long terme à faible coût

Chaque année, le marché des organismes de crédit à l'exportation (OCE) soutient plus de 100 milliards de dollars de nouvelles émissions. Cette dette peut s'étendre sur une période de 20 ans et, pour les États souverains africains, être émise à un coût global nettement inférieur à celui de toute autre forme de dette commerciale, y compris le marché obligataire.

Les gouvernements africains réalisant des dépenses en capital (ou d'investissement) qui impliquent des achats auprès d'un pays développé peuvent être éligibles à un financement via le marché des OCE. Le projet peut inclure une variété de secteurs allant des infrastructures sociales (par exemple, les hôpitaux/le logement/l'eau/l'électricité) aux grandes infrastructures (comme les routes, les chemins de fer, les aéroports et les transports généraux). Les énergies renouvelables ont des modalités prolongées spéciales qui rendent la dette globale encore plus attrayante.

Principales caractéristiques : si l'emprunteur souverain couvre l'importation de biens et de services, alors un montage financier soutenu par l'OCE peut couvrir le financement en monnaies fortes jusqu'à 85 % de la valeur du contrat ; jusqu'à 50 % de la valeur du contrat pour les coûts locaux ; et, les intérêts pendant la construction. Parmi les principales autres caractéristiques, figurent le financement à taux fixe – souvent sans commission d'engagement, les tirages étape par étape et les remboursements généralement reposant sur des échéances semestrielles égales commençant après la livraison/l'installation.

Transparence et concurrence : bien que les OCE soient régis par les règles de consensus de l'OCDE et devraient donc tous offrir les mêmes modalités attrayantes, ils diffèrent les uns des autres. Certains OCE disposent d'une plus grande flexibilité et peuvent proposer un financement au taux d'intérêt commercial de référence (TICR) de l'OCDE. **Il est donc important que l'État souverain prenne le contrôle de l'ensemble du processus.** Une façon d'y parvenir est d'introduire des tensions concurrentielles pour obtenir une transparence totale et les meilleures modalités.

Un syndicat soumissionnaire est une solution très efficace pour rendre le processus de financement OCE plus compétitif. Il s'agit d'un processus qui permet aux OCE et aux fournisseurs de fonds potentiels de se faire concurrence pour le financement. Cette approche crée une concurrence maximale sur les prix et génère de la liquidité. Elle est d'autant plus importante qu'elle apporte une redevabilité interne et assure une véritable transparence des prix pour l'État souverain, aussi bien pour les dossiers actuels que futurs. De nombreux États souverains utilisent ce processus pour faire progresser leurs exigences en matière d'évaluation de l'optimisation des ressources et de redevabilité.

Commencer tôt et négocier : le financement OCE doit être en place avant la signature du contrat commercial. Les OCE peuvent au départ de ne pas faire la meilleure offre. Vous devrez peut-être négocier et vous assurer que les modalités sont adaptées à vos besoins plutôt qu'à ceux de l'OCE ou du fournisseur. Si vous connaissez mal le processus ou si vous estimez que vous n'obtenez pas les meilleures modalités, nommez un conseiller OCE pour vous soutenir lors des négociations, ce qui contribuera à veiller à ce que :

- la transparence et la redevabilité soient assurées ;
- la dette soit correctement structurée en fonction des besoins du projet et que les meilleures modalités et conditions soient réunies ;
- des outils intégrés potentiels de gestion des risques adaptés à vos objectifs de gestion de la dette soient utilisés ;
- des questions, telles que la prime, le pacte et le paquet juridique, soient toutes « soumises aux conditions de marché »

Pour plus de précisions, veuillez contacter Gabriel Buck, directeur de GKB Ventures, à gabrielbuck@gkbventures.com



Renforcer les compétences en gestion de la dette publique en Afrique : prendre des décisions plus judicieuses sur le moment et la manière d'intervenir pour soutenir les entreprises d'État (EE)

Les passifs éventuels (ou conditionnels) sont considérés comme l'une des plus grandes sources de risques budgétaires. Même avant la crise de la COVID-19, de nombreuses entités publiques en Afrique étaient déjà confrontées à des conditions financières difficiles et ponctionnaient les finances publiques (subventions, rétrocessions de prêts et injections de capitaux).

La dette d'ESKOM, l'entreprise publique d'électricité sud-africaine, représente à elle seule environ 10 % du PIB, dont 80 % est garantie par l'État. Le coût direct de l'entreprise pour les finances publiques a dépassé 9 % du PIB depuis 2008/2009 (Harris et al., 2020). Au Zimbabwe, de nombreuses entités publiques ont accumulé une dette d'environ 2,8 % du PIB de 2011 à 2014 (Harris et al., 2020). Dans certains pays, les entités publiques ont de plus en plus profité des garanties publiques, ce qui a aggravé le fardeau déjà élevé de la dette publique et augmenté considérablement les risques budgétaires.

Compte tenu des pressions budgétaires découlant de la pandémie et de l'incertitude importante concernant la reprise économique de la région, les gouvernements africains doivent examiner de manière critique quand et comment soutenir les entités publiques en tirant le meilleur parti des ressources budgétaires limitées dans un contexte de priorités concurrentes.

La pandémie de COVID-19 et les retombées économiques ont créé des défis financiers pour de nombreuses entités publiques en Afrique. Avec la crise de COVID-19, les besoins de financement ont augmenté en raison des pressions pour dépenser davantage en matière de santé, de protection sociale et de sécurité. Compte tenu de la responsabilité première du gestionnaire de la dette de lever des fonds pour le gouvernement, une surveillance approfondie des passifs éventuels peut être négligée en période de crise. Alternativement, les gouvernements peuvent reporter une décision difficile. En raison du ralentissement économique pendant cette pandémie, un plus grand nombre d'EE connaissent des problèmes de trésorerie. Non seulement les entités qui se trouvaient en difficulté avant la pandémie de COVID-19 sont affectées par des difficultés financières, mais aussi les EE des secteurs directement touchés par la COVID-19 (par exemple, les compagnies aériennes nationales) connaissent désormais des insuffisances de revenus ou des difficultés à servir leur dette. Certains investisseurs ou créanciers des EE sont également de plus en plus réticents à refinancer (reconduire) la dette des EE et demandent un remboursement intégral à l'échéance. La demande de renflouement et d'autres types de soutien gouvernemental aux entreprises publiques s'est intensifiée, ce qui soulève la question de savoir s'il y a lieu de soutenir les entreprises publiques, quand le faire, et comment apporter ce soutien.

Il s'agit-là d'un énorme défi nécessitant une intervention politique de haut niveau, des choix de politiques intelligents et des conseils techniques judicieux pour équilibrer les priorités.

La question cruciale est de savoir comment les gouvernements décideront quelles sont les entreprises publiques qui recevront un soutien et quelles sont celles qui en seront exclues car il n'y a pas suffisamment de ressources financières pour toutes les soutenir. Une intervention au plus haut niveau est requise ce qui n'est certainement pas une tâche facile. Les gouvernements doivent prendre des décisions sur le moment et la manière dont ils soutiennent les EE et doivent éviter de reporter le problème à un stade ultérieur. Certaines EE auront besoin d'un soutien temporaire et exceptionnel pour surmonter la crise pandémique. Toutefois, les EE ne devraient pas toutes recevoir le même type de soutien, car celles qui sont plus pertinentes sur le plan stratégique et systématique peuvent être prioritaires. Afin d'assurer la santé financière des EE, les gouvernements peuvent également envisager d'autres options que des garanties. L'Afrique du Sud a récemment publié des critères plus stricts pour l'approbation des garanties ([Government of South Africa, 2021](#)).

Les gestionnaires de la dette publique jouent un rôle important dans la sensibilisation des politiciens aux risques que les décisions prises aujourd'hui en ce qui concerne les EE, en particulier sur les garanties, auront potentiellement sur les finances publiques futures. Les matérialisations de passifs conditionnels ont tendance à se produire en temps de crise et bon nombre de celles-ci se produisent en même temps. D'un point de vue budgétaire : « un malheur n'arrive jamais seul ».

L'aide apportée aux EE pendant la crise peut être l'occasion d'accélérer les réformes structurelles existantes ou d'introduire de nouvelles réformes pour améliorer la gouvernance des EE et évaluer sa valeur stratégique et ses performances.

Compte tenu des pressions budgétaires découlant de la pandémie et de l'incertitude importante concernant la reprise économique de la région, les gouvernements africains doivent examiner de manière critique quand et comment soutenir les entités publiques en tirant le meilleur parti des ressources budgétaires limitées dans un contexte de priorités concurrentes.

Pleins feux sur un pays : L'engagement de l'Angola en faveur d'une gestion prudente et proactive de la dette publique

L'Angola a récemment enregistré une reprise progressive après le choc de la COVID-19, dans un contexte de hausse des prix mondiaux du pétrole, de faibles niveaux d'infections à la COVID-19 signalés et du début d'une campagne de vaccination. Moody's a également relevé la notation à long terme des émetteurs du gouvernement angolais de Caa1 à B3. Le rehaussement est motivé par l'évaluation de Moody's selon laquelle le profil de crédit souverain de l'Angola s'améliore et la gouvernance se renforce, en particulier dans la qualité des institutions exécutives et législatives du pays ([Moody's 2021](#)). Les indicateurs budgétaires ainsi que les risques de liquidité et de financement devraient également s'améliorer. Cependant, S&P & Fitch attribuent toujours des notations dans les C qui pèsent sur le profil.

Des risques pour les finances publiques demeurent, les niveaux élevés d'endettement public représentant la plus grande menace pour la stabilité financière. Compte tenu des niveaux élevés de la dette publique (culminant à 135 % du PIB en 2020 et devant être réduits à 86 % d'ici à 2024), les paiements au titre du service de la dette évincent de plus en plus d'autres dépenses essentielles du budget. Toutefois, la hausse des prix du pétrole par rapport à l'année précédente et la stabilité du taux de change permettront à l'impact positif des efforts d'assainissement des finances publiques (ou rééquilibrage budgétaire) et de l'amélioration structurelle de la gestion de la dette et des finances publiques d'être visible dans une tendance à la baisse du fardeau de la dette. La décision du gouvernement d'économiser la majeure partie des recettes supplémentaires pétrolières cette année est un exemple de discipline budgétaire (IMF, 2021b).

Afin de réduire les coûts, de créer un espace budgétaire et de soutenir un ratio dette/PIB en baisse constante, le gouvernement angolais a opté pour l'allègement de la dette et le reprofilage du portefeuille de la dette, au moyen d'une demande officielle au titre de l'Initiative de suspension du service de la dette (ISSD) du G20. L'Angola a suspendu le remboursement du principal et des intérêts sur la dette en cours à compter de septembre 2020, tout en progressant dans la signature d'un protocole d'accord avec ses créanciers. Les opérations de reprofilage, y compris l'ISSD, contribueront à porter le besoin de financement brut annuel à des niveaux plus gérables tout au long de la période 2021-2025 (moyenne projetée de 8,7 % du PIB).

Associé à un moratoire sur le remboursement de la dette pour les trois prochaines années, l'Angola cumulera un allègement des flux de trésorerie de 6,9 milliards de dollars en 2020-2022, qui augmentera encore avec le prolongement de l'ISSD.

Malgré l'aménagement de la dette (ou reprofilage) et la vigueur du rééquilibrage budgétaire, le service total de la dette restera important et mérite une gestion prudente. Il devrait dépasser 100 % des recettes budgétaires en 2020, mais diminuer à environ 80 % à moyen terme (IMF, 2021b).

Le profil d'endettement de l'Angola reste également sujet à d'importantes vulnérabilités. Il s'agit notamment de l'exposition au risque de change, de l'exposition au risque de taux d'intérêt et de l'étroitesse de la base des créanciers, en particulier sur le marché intérieur.

Reconnaissant ces défis, le Gouvernement angolais s'est engagé à poursuivre la mise en œuvre d'une stratégie prudente et proactive de gestion de la dette pour soutenir la viabilité de la dette. Par conséquent l'Angola :

- continuera à respecter les plafonds d'émission de garanties d'emprunt par l'État ;
- alignera les taux d'intérêt des marchés intérieurs sur les taux du marché ;
- développera les marchés intérieurs des capitaux d'emprunt ;
- allongera la structure des échéances de la dette intérieure ;
- mettra en œuvre des stratégies de gestion de la dette pour réduire les coûts et les risques ; et,
- budgétisera en fonction des besoins et des priorités.

La communauté internationale soutient actuellement l'Angola pour assurer la stabilité financière, remédier aux vulnérabilités et atténuer les chocs possibles sur l'économie. La volonté politique et l'adhésion des hauts responsables politiques et décideurs pour soutenir les initiatives de réformes sont essentielles. Les Angolais comprennent parfaitement les exigences et se consacrent au processus visant à stabiliser l'économie, à restaurer leur crédibilité et à refaire de l'Angola une destination d'investissement attrayante.

Références

- CEA. 2021. La CEA lance la LSF, un mécanisme de gestion de la dette et de viabilité budgétaire. <https://www.uneca.org/stories/eca-launches-lsf%2C-a-vehicle-for-debt-management-and-fiscal-sustainability>
- FMIa. s.d. Quotes-parts et droits de vote des pays membres du FMI, et, Conseil des gouverneurs du FMI. <https://www.imf.org/fr/About/executive-board/members-quotas>
- FMIb. s.d. Calcul du taux d'intérêt du DTS. https://www.imf.org/external/np/fin/data/sdr_ir.aspx
- Government of South Africa. 2021. National Treasury Instruction No. 09 of 2020/21 <http://www.treasury.gov.za/legislation/pfma/TreasuryInstruction/Treasury%20Instruction%20no%2009%20of%202020%20and%202021.pdf>
- Harris, J. et al. 2020. Government Support to State-Owned Enterprises: Options for Sub-Saharan Africa. Département des finances publiques du FMI. Série spéciale sur la COVID-19.
- Independent Evaluation Group (IEG). 2021. World Bank Support for Public Financial and Debt Management in IDA-Eligible Countries : An Independent Evaluation. Banque mondiale, Washington, DC. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/35361>
- IMF. 2021. Guidance Note for Fund Staff on the Treatment and Use of SDR Allocations. Policy Paper No. 2021/059. <https://www.imf.org/en/Publications/Policy-Papers/Issues/2021/08/19/Guidance-Note-for-Fund-Staff-on-the-Treatment-and-Use-of-SDR-Allocations-464319>
- IMF. 2021b. Angola Fifth Review Under The Extended Arrangement Under The Extended Fund Facility And Request For Modifications Of Performance Criteria— Press Release; Staff Report, And Statement By The Executive Director For Angola. <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2021/06/30/Angola-Fifth-Review-Under-the-Extended-Arrangement-Under-the-Extended-Fund-Facility-and-461318>
- Moody's Investor Service. 2021. Rating Action: Moody's upgrades Angola's ratings to B3 from Caa1, outlook stable. https://www.moody's.com/research/Moodys-upgrades-Angolas-ratings-to-B3-from-Caa1-outlook-stable--PR_453430
- OCDE. s.d. Modalités et conditions financières. <https://www.oecd.org/fr/echanges/sujets/credits-exportation/arrangement-et-accords-sectoriels/disciplines-financieres/>
- Plant, M. 2021. The Challenge of Reallocating SDRs: A Primer. CGD Notes. <https://www.cgdev.org/publication/challenge-reallocating-sdrs-primer>
- UKEF. 2021. UKEF supports major hospital construction in Ivory Coast. Communiqué de presse. <https://www.gov.uk/government/news/ukef-supports-major-hospital-construction-in-ivory-coast>